

AXE 3 : Accompagnement social

Orientations : Mener des actions permettant de favoriser la scolarisation des enfants

Fiche action 2 : Faciliter la scolarisation des enfants par des actions spécifiques dédiées menées en lien avec le ministère de l'Éducation nationale

I. Objectifs opérationnels :

- Poursuivre le travail de pédagogie à destination des familles par les acteurs de l'accompagnement social, les gestionnaires des aires d'accueil et l'ensemble des acteurs amenés à venir sur les aires d'accueil
- Mettre en place des dispositifs dédiés liés à l'éducation nationale afin de pouvoir développer un accompagnement spécifique des enfants issus de la communauté des gens du voyage notamment dans les arrondissements les plus concernés par la sédentarisation

II. Publics cibles :

- Gens du voyage en stationnement dans les aires d'accueil

III. Pilote(s) :

- DSDEN / Préfecture / DDETS

IV. Partenaire(s) :

- EPCI / communes ; Coordinateur gens du voyage ; Gestionnaires des aires d'accueil

V. Modalités de mise en œuvre :

- Poursuivre la mobilisation du groupe de travail sur la scolarisation afin de présenter un état des lieux, d'échanger sur les solutions permettant d'augmenter le taux de scolarisation et de définir des actions opérationnelles
- Inciter les services de l'Éducation nationale à mettre en place des moyens spécifiques à destination des enfants de la communauté des gens du voyage : actions permettant de favoriser la scolarisation en milieu scolaire, actions liées au développement d'enseignement au sein des aires, actions de facilitation de la scolarisation, actions de suivi de la scolarisation via le CNED

VI. Moyens/dispositifs alloués :

- Dispositifs du ministère de l'éducation nationale

VII. Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de dérogations annuelles au titre 3
- Nombre d'enfants scolarisés

VIII. Échéance de l'action :

- Durée du schéma

IX. Territoire(s) cible(s) / prioritaire(s) :

- Ensemble du département.